



SOPRAGGLO

NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003301943		1ere Gachée : 14:15 (1)		Date : 27/08/2026		bpe2608262553		Zone :	
Quantité : 4.80		m3		Réf. commande(2) :				Véhicule : EK015AZ	
Client : CATHELAIN CATHELAIN				Chantier : ABBEVILLE ABBEVILLE				SOP05	
26 Rue René Digneon				26 Rue René Digneon				Chauffeur : HERVE	
ABBEVILLE				ABBEVILLE				HUE	
								Transport :	
								CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER				DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue		réelle		debut		fin		chantier	
15:00				00:00		Quantite Origine : 4.80 m3		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 4.80			
								en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
835S4		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %	
Ciment(type et classe)				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF						315		C 30/37	
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D12 S4 II 42				Carac. complementaire :				TEMPERATURE : 34°C	
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				SPHRE 3000				0.7 %	
								Nom:	
								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:					
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non